

# PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Échelle 1 : 5'000  
Octobre 2023

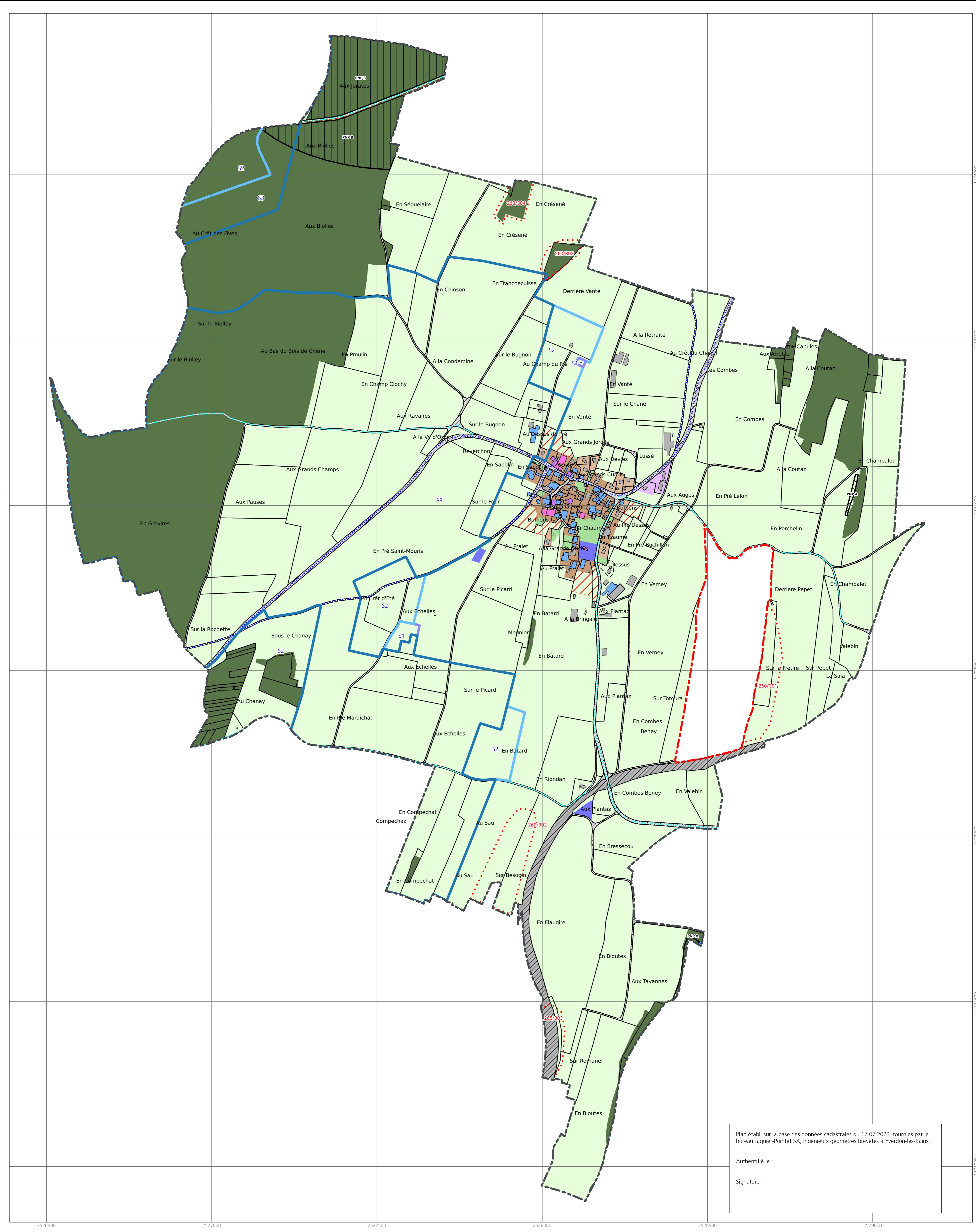
## Enquête publique

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :	Soumis à l'enquête publique du au :
Le Syndic : La Secrétaire :	Le Syndic : La Secrétaire :
Adopté par le Conseil général dans sa séance du :	Approuvé par le Département compétent Lausanne, le :
Le Président : La Secrétaire :	La Cheffe du département :
Entré en vigueur le :	

Jaquier Pointet SA  
Géomètres brevetés  
Rue des Pêcheurs 7  
Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains  
024 424 60 70  
info@japo.ch  
www.japo.ch

### LÉGENDE

- Limite communale
  - - - Limite du plan d'affectation
- #### AFFECTATIONS
- Zone centrale 15 LAT - A
  - Zone centrale 15 LAT - B
  - Zone d'activités économiques 15 LAT
  - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
  - Zone de verdure 15 LAT
  - Zone de desserte 15 LAT
  - Zone agricole 16 LAT
  - Zone agricole protégée 16 LAT
  - Aire forestière 18 LAT
  - Zone de desserte 18 LAT
  - Zone ferroviaire 18 LAT
- #### PATRIMOINE
- Itinéraire de SuisseMobile à vélo
  - Région archéologique
- #### Recensement architectural
- Objet noté 2
  - Objet noté 3
  - Objet noté 4
- #### Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
- Importance régionale
  - Importance locale
- #### ENVIRONNEMENT
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux
  - Secteurs de protection de la nature 17 LAT - A (PNP A)
  - Secteurs de protection de la nature 17 LAT - B (PNP B)
- #### Zones de protection des eaux
- Zone S1
  - Zone S2
  - Zone S3



Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.07.2023, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :  
Signature :